



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION CLOSES
L'INVITATION PREND FIN**

**at - à 14:00
on - le 28 avril 2017**

TIME ZONE - FUSEAU HORAIRE

Heure avancée de l'Est (HAE)

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

Direction - Contrats de services (DC Svcs) 3-4
Ministère de la Défense nationale (MDN)
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Title - Sujet Services consultatifs en médecine d'urgence	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-17-A007/B	Amendment No. - N° de la modification 3
Date of Solicitation - Date de l'invitation 6 avril 2017	
RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À : Par courriel au : Alexander.Ueffing@forces.gc.ca Direction - Contrats de services (DC Svcs) 3-4-6 Attention : Sandy (Alexander) Ueffing	
Address enquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : Sandy (Alexander) Ueffing Telephone No. - N° de téléphone E-Mail Address - Courriel 819-939-8920 Alexander.Ueffing@forces.gc.ca	
Destination Voir aux présentes.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Signature Date	



LA MODIFICATION 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-17-A007/B VISE :

- A. À donner des précisions et à répondre aux questions des soumissionnaires éventuels; et
- B. Modifier le critère obligatoire O2.1.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 14	Renseignement général Y a-t-il un titulaire qui effectue actuellement ces services? Dans l'affirmative, le gouvernement identifiera-t-il le vendeur actuel et la valeur du contrat?
Réponse 14	Des services semblables à ceux décrits dans cet appel d'offre sont ou ont été fournis par les contrats suivants : (a) Contrat W0103-126496/001/VIC avec PraxES Emergency Specialist Inc.; Durée du contrat 15 février 2012 au 14 février 2015; Valeur totale: 254 282,25 \$; Services de conseils médicaux d'urgence pour la flotte du Pacifique des Forces canadiennes; (b) Contrat W010X-13R088/001/HAL avec PraxES Emergency Specialist Inc.; Durée du contrat du 27 mai 2013 au 31 mai 2016; Valeur totale: 241 950,00 \$; Services de conseils médicaux d'urgence pour la flotte de l'Atlantique des Forces canadiennes; (c) le contrat W0103-15661/ 001/VIC avec le Dr Stephen Wheeler Inc.; Durée du contrat 14 décembre 2015 au 31 mai 2017; Valeur totale: 99 592,50 \$; Services de conseils médicaux d'urgence pour les opérations en mer ou sur terre dans des endroits éloignés.

Question 15	<p>Pièce jointe 1 à la partie 4 - Évaluation technique, Critère M2.2</p> <p>Le critère identifie que la proposition doit inclure l'éducation et les titres de compétences de chaque médecin d'urgence en fournissant le numéro de licence médicale et la province ou le territoire du Canada qui a délivré la licence. Cela semble contraire à l'énoncé de l'exigence de travail de la société qui doit fournir des conseils spécialisés en médecine d'urgence médicale à l'échelle mondiale, ce qui nécessite une compréhension locale de l'environnement médical. Il est également dans le meilleur intérêt médical du patient à être soutenu par les médecins locaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le gouvernement acceptera-t-il les licences de collèges professionnels similaires et équivalents (par exemple, États-Unis, R.U., Afrique du Sud, Australie et Singapour)? 2. Si le gouvernement n'accepte pas de licences de plusieurs collèges professionnels différents, considérera-t-il les licences américaines comme équivalentes? 3. Alternativement, le gouvernement acceptera-t-il d'autres spécialistes médicaux, comme la médecine interne, dûment autorisés avec de multiples années d'expérience en fournissant une assistance à distance par télémédecine? 4. Le gouvernement accepte-t-il également la prestation de services dirigés par un médecin à l'étranger, mais sous l'examen / la surveillance d'un médecin licencié au Canada?
--------------------	--



Réponse 15	Les éléments des Forces armées canadiennes (CAF) qui opèrent à l'étranger doivent se conformer aux lois et aux exigences de licence médicale du Canada. Par conséquent, le Canada exige des fournisseurs spécialisés en médecine d'urgence ayant une licence de pratique canadienne.
Question 16	<p>Pièce jointe 1 à la partie 4 - Évaluation technique, Critère M2.1 et M2.2</p> <p>Afin de maintenir la disponibilité de la télémédecine 7/24 pour notre large clientèle, nous employons plus de 5 500 professionnels de la santé dans nos centres d'assistance. Il peut s'avérer peu pratique de fournir tous les détails demandés dans M2.1 et M2.2 pour chaque médecin. Le gouvernement accepterait-il un ensemble de curriculum vitae, d'éducation et lettres d'accréditation de cinq (5) médecins en tant que représentant de notre plus grand nombre de membres du personnel médical de l'ER, en s'accordant à ce que tous nos médecins ER qui appuient ce contrat respectent les exigences minimales énoncées par le gouvernement?</p>
Réponse 16	<p>Le Canada acceptera de supprimer l'obligation de fournir un CV pour chaque ressource proposée. Les exigences restantes selon M2.1 et M2.2 resteront.</p> <p>Voir l'amendement 3.1.</p>
Question 17	<p>Énoncé des travaux Article 5.1 a) et 5.1 b)</p> <p>L'exigence stipule que "un numéro de téléphone sans frais qui autorise le personnel médical du navire et / ou les premiers répondants de RCN peuvent appeler pour recevoir un accès vocal immédiat (dans les 2 minutes) à un médecin de médecine d'urgence. Ce numéro doit être accessible de n'importe où dans le monde. "Les numéros sans frais sont généralement accessibles uniquement à partir de téléphones situés dans le pays où le numéro sans frais a été fourni. Le gouvernement exige-t-il un numéro sans frais canadien ou une série de numéros sans frais accessibles dans le monde?</p>
Réponse 17	<p>Selon la Réponse 3 :</p> <p>Le personnel qui a besoin d'assistance pourra accéder au système 1-800 de l'Amérique du Nord. Le personnel peut appeler longue distance à des numéros canadiens.</p>
Question 18	<p>Énoncé des travaux Article 5.3</p> <p>Selon notre expérience, les conseils médicaux indépendants de la compréhension de l'environnement local peuvent conduire à des soins inappropriés. Par conséquent, est-ce l'intention du gouvernement d'avoir un lien collégial (c'est-à-dire travailler dans le même centre de traumatologie de niveau 1) entre le médecin urgentologue et le consultant?</p>
Réponse 18	Un navire de guerre en mer est effectivement un monde en soi, et les situations médicales doivent souvent être traitées en utilisant uniquement les biens disponibles sur le navire. Si des ressources à terre sont disponibles, le personnel médical à bord coordonnera directement avec le personnel médical local.



Question 19	<p>Paiement - Article 6.7.1 (B)</p> <p>L'appel d'offre stipule que «le paiement sera effectué pour les jours effectivement travaillés, sans provision pour les congés annuels, jours fériés et congés de maladie. "Si l'exigence est pour la couverture 24/7, il n'y aura pas de prorata pour les vacances ou les congés de maladie. Veuillez préciser ce qui est prévu dans cette section. Nous croyons que cela ne s'applique pas et que la clause doit être marquée comme réservée.</p>
Réponse 19	<p>Il s'agit d'une clause standard et elle sert à plusieurs fins :</p> <p>(a) Elle stipule que tout le temps sera payé à un taux fixe qui ne sera pas modifié pour des choses telles que des vacances; Il incombera au contacteur de rembourser ses employés et / ou sous-traitants pour ces facteurs;</p> <p>(b) Si les services ne sont pas fournis pour une journée de travail complète, quelle qu'en soit la raison (défaut par l'entrepreneur, par exemple), le contractant ne sera pas remboursé pour une journée complète.</p>
Question 20	<p>Pièce jointe 1 à la partie 3 – Barème des prix</p> <p>Quel est le volume d'appel prévu par jour et par an?</p>
Réponse 20	<p>Selon la réponse 1 :</p> <p>Bien que le Canada ne puisse prédire le nombre d'appels, les données historiques montrent en moyenne 15 appels dans une période de 12 mois.</p>
Question 21	<p>Pièce jointe 1 à la partie 3 – Barème des prix</p> <p>Le gouvernement fournira-t-il l'endroit de provenance des appels (par exemple, les sites terrestres)?</p>
Réponse 21	<p>Au cours de tout contrat subséquent, les emplacements seront donnés lorsque cela est possible. Toutefois, dans la plupart des cas, l'emplacement de l'appelant ne sera pas disponible pour des raisons de sécurité opérationnelle.</p>
Question 22	<p>Pièce jointe 1 à la partie 3 - Barème des prix</p> <p>Le gouvernement fournira-t-il le nombre de navires qui seront soutenus par ce contrat?</p>
Réponse 22	<p>La Marine royale du Canada (RCN) comprend actuellement 36 navires, dont huit autres (8) en développement.</p>

L'INVITATION À SOUMISSIONNER N° W6369-17-A007/B EST MODIFIÉE COMME SUIT :

- 3.1 SUPPRIMER Pièce Jointe 1 De La Partie 4 - Les Critères D'évaluation Techniques, Critères techniques obligatoires O2.1, et REMPLACER par ce qui suit :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

O2.1	<p>Pour chaque médecin urgentologue proposé, le soumissionnaire doit démontrer un minimum de deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine de la médecine d'urgence.</p> <p>Afin de démontrer l'expérience de chaque médecin urgentologue, le soumissionnaire doit au minimum présenter l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) une courte description des antécédents professionnels;(b) la période au cours de laquelle l'expérience a été acquise, dans un format comprenant le mois et l'année, p. ex. de (mois/année) à (mois/année) pour chaque mois.
------	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.